



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 53042

### Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations de la FCPE quant à la mise en oeuvre de sa décision de gratuité des carnets de correspondance et des frais d'affranchissement dans les collèges et les lycées. La FCPE, réunissant ses présidents des conseils départementaux a constaté « l'attitude volontairement ambiguë et variable, d'une académie à une autre, de certains recteurs et le refus de certains chefs d'établissement de se conformer aux instructions ministérielles ». Cette assemblée a déclaré : « Le ministre se contente-t-il d'effets d'annonce ou est-il déterminé à faire respecter ses engagements, ceux du Gouvernement et ceux du Parlement ? » Une mise au point s'impose, vivement réclamée par la FCPE.

### Texte de la réponse

Conformément au principe de gratuité de l'enseignement, aucun droit d'inscription ne peut être demandé aux familles pour la scolarisation de leurs enfants dans un établissement scolaire public, école, collège ou lycée. Ce principe, exprimé par les articles L. 132-1 et L. 132-2 du code de l'éducation, concerne l'enseignement proprement dit et recouvre toutes les dépenses qui concourent à sa mise en oeuvre. A cet égard, il a été indiqué dès juin 2000 que l'achat du carnet de correspondance et les frais d'affranchissement de la correspondance adressée par les établissements secondaires aux familles, dans la mesure où ces dépenses relèvent du fonctionnement de l'établissement scolaire, ne pouvaient plus être laissés à la charge des parents d'élèves, comme cela était admis couramment. La loi de finances rectificative pour 2000 a prévu 73 millions de francs pour aider spécifiquement les collèges à supporter la charge de l'achat des carnets de correspondance. Ces crédits ont été délégués aux académies au mois d'août 2000. Le projet de loi de finances pour 2001 prévoit la consolidation de cette mesure, à hauteur de 82 millions de francs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53042

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2000, page 6182

**Réponse publiée le :** 5 février 2001, page 794